

BRASSERIE D'ACHOUFFE

RÈGLEMENT ET CONDITIONS DU CONCOURS « ROUE DE LA FORTUNE 2022 »

Les présentes règles s'appliquent au concours « **ROUE DE LA FORTUNE 2022** » organisé par **BRASSERIE D'ACHOUFFE SA, dont le siège social est sis Achouffe 32, 6666 Houffalize, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro d'entreprise 0429.312.102, ci-après dénommée « BRASSERIE D'ACHOUFFE SA », filiale de DUVEL MOORTGAT SA dont le siège social est sis Breendonkdorp 58 à 2870 Puurs-Sint-Amands, inscrite au Registre des Personnes Morales d'Anvers, division Malines, sous le numéro d'entreprise 0400.764.903, ci-après dénommée « Duvel Moortgat ».**

Article 1 – Durée

1.1 Le concours aura lieu 4 fois (4 activations) et débutera (1) le **12 mai 2022 à 12h00** et se terminera le 19 mai **2022 à 12h00** (2) le 30 juin à 12h00 et se terminera le 7 juillet à 12h00 (3) le 8 septembre 2022 à 12h00 et se terminera le 15 septembre à 12h00 (4) le 3 novembre à 12h00 et se terminera le 10 novembre à 12h00 en ligne. Il s'agit d'une campagne éphémère sans obligation d'achat.

1.2 Les gagnants seront désignés suivant la formule de concours décrite à l'Article 5 ci-dessous.

Article 2 – Participants

2.1 Le concours est ouvert à toutes les personnes résidant en France d'au moins 18 ans, à l'exclusion des personnes décrites à l'Article 2.2 ci-dessous.

2.2 Les personnes suivantes sont exclues de la participation au concours : (a) les travailleurs de la Brasserie d'Achouffe ou de sociétés liées à la Brasserie d'Achouffe et leurs conseillers marketing, ainsi que les membres de leur famille résidant à la même adresse, et (b) toute personne liée, directement ou indirectement, à l'organisation du concours.

Article 3 – Fraude

En cas d'abus, dol ou fraude, la Brasserie d'Achouffe se réserve expressément le droit d'exclure le(s) participant(s) concerné(s) de la participation à ce concours et/ou à d'autres concours organisés par la Brasserie d'Achouffe.

Article 4 – Prix

4.1 Les prix du concours sont **80 verres Chouffe 40 ans dont 20 verres Chouffe 40 par activation** (1 verre par gagnant tiré au sort).

4.2 Les prix sont fixes et ne peuvent donc pas être échangés, ni contre d'autres biens, ni contre leur valeur en espèces. Les prix sont personnels, en conséquence de quoi la Brasserie d'Achouffe rejettera toute demande de cession du prix à un tiers

4.3 En cas de refus du prix par un gagnant, ou de non-remise d'un prix à un gagnant pour un quelconque autre motif, le prix en question sera annulé.

BRASSERIE D'ACHOUFFE

Article 5 – Principe du concours

5.1 Les participants remplissent un formulaire en ligne sur le site Web <https://chouffe40-jeuconcours.com>, en indiquant leur nom, prénom, email, adresse postale, code postal, ville, et numéro de téléphone. L'internaute tourne la roue de la fortune. Soit il tombe sur une case perdante et le jeu se termine (il peut retenter sa chance le lendemain) soit il tombe sur une case gagnante, ce qui lui permet de participer au tirage au sort si il répond à la question suivante :

« Quelle est ta Chouffe préférée ? ».

5.2 Au total 20 gagnants peuvent remporter un prix par activation.

5.3 Le gagnant sera celui qui est tombé sur une case gagnante en tournant le roue de la fortune, qui aura répondu à la question « Quelle est ta Chouffe préférée » et qui aura été tiré au sort.

20 gagnants par activation.

Article 6 – Communication

Aucune communication ne sera faite au sujet du concours, en dehors de la participation en elle-même, ni par la poste, ni par téléphone, ni par e-mail sauf si vous avez souhaitez vous abonner à nos actualités.

Article 7 – Responsabilité

7.1 La Brasserie d'Achouffe, ses travailleurs ou toute tierce partie qui collabore à l'organisation du concours ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'éventuel(le)s pertes ou dommages de quelque nature que ce soit découlant de l'organisation du concours, y compris de la participation au concours, de la désignation des gagnants et de la remise du prix.

7.2 La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le risque d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Brasserie d'Achouffe, ses travailleurs ou toute tierce partie qui collabore à l'organisation du concours ne sauraient en aucune circonstance être tenus responsables de défaillances comme :

Des transmissions erronées de données sur Internet ; une mauvaise utilisation d'Internet ou du logiciel employé ; les conséquences de virus, bugs, anomalies ou défaillances techniques ; ou toute défaillance du matériel technique ou du logiciel. Cette liste n'est pas exhaustive.

7.3 La Brasserie d'Achouffe ne peut en aucune façon être tenue responsable de tout(e) dommage ou perte direct(e) ou indirect(e) découlant d'un défaut, ou d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, de l'exclusion de participants ou de l'annulation du concours pour quelque motif que ce soit. Cela vaut également pour tout(e) dommage ou perte direct(e) ou indirect(e) qui résulterait

BRASSERIE D'ACHOUFFE

d'une connexion au site. Il appartient aux participants de prendre les précautions nécessaires pour protéger leurs données personnelles et logiciels stockés sur leur ordinateur contre toute atteinte. Les participants assument l'entière responsabilité de la connexion à la page CHOUFFE BE sur Facebook et de la participation au concours.

7.4 La Brasserie d'Achouffe se réserve le droit de modifier, reporter, raccourcir ou annuler le concours ou une partie de celui-ci, par exemple en raison de circonstances imprévues (comme en espèce la météo, cfr Article 4.3 ci-dessus), de modifications apportées à la législation ou à la suite d'une décision du Service Public Fédéral (SPF) compétent. Dans ce cas, les participants ou d'autres personnes n'ont pas le droit de réclamer des dommages et intérêts ni une quelconque compensation.

7.5 Tout litige sera tranché par les Tribunaux d'Anvers (y compris la justice de paix) et sera exclusivement régi par le droit belge.

7.6 De manière générale, la Brasserie d'Achouffe ne supporte aucune responsabilité dans le cadre de ce jeu concours.

Article 8 – Réclamations

Aucune sorte de réclamation quant au concours et à la procédure de celui-ci ne sera acceptée.

Article 9 – Identification

Les données personnelles du formulaire de participation détermineront exclusivement et immuablement qui a posé l'acte de participation et, par conséquent, l'identité du gagnant légitime.

Article 10 – Proclamation des gagnants et envoi du prix

Les gagnants seront contactés au plus tard 10 jours après la période de concours durant laquelle ils ont participé. L'organisateur tentera de les joindre une fois par e-mail. Ils ont un délai de dix jours ouvrables pour réagir et confirmer leur accord sur le prix remporté. Après ce délai, un nouveau gagnant, le suivant dans l'ordre du classement des résultats sera contacté dans les mêmes conditions et ainsi de suite.

Le prix sera envoyé par courrier postal à l'adresse communiquée par le gagnant.

Article 11 – Respect de la vie privée

BRASSERIE D'ACHOUFFE S.A. en tant que responsable du traitement, traite les données des participants conformément aux législations applicables en vigueur relatives à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel (Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) et conformément à sa politique de vie privée, disponible sur le lien <https://chouffe.com/fr-fr/disclaimer/>.

BRASSERIE D'ACHOUFFE

Les participants sont informés que leurs données personnelles feront l'objet d'un traitement par BRASSERIE D'ACHOUFFE S.A aux fins de gestion du présent Concours (traiter la participation au concours et contacter les gagnants). BRASSERIE D'ACHOUFFE S.A ne transmettra pas les données personnelles du participant à des tiers sauf en cas d'accord exprès et préalable du participant.

L'organisateur prendra toutes les précautions nécessaires pour garder les données secrètes.

Le participant a le droit d'accéder aux données qui le concernent et peut, le cas échéant, en demander la rectification, la radiation ou la portabilité en contactant BRASSERIE D'ACHOUFFE S.A. Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données. Veuillez noter qu'en cas de radiation de vos données, ou en cas d'opposition du traitement, votre participation à ce concours sera annulée. Pour exercer vos droits, merci de consulter la politique de vie privée de BRASSERIE D'ACHOUFFE S.A disponible sur le lien <https://chouffe.com/fr-fr/disclaimer/>.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraîne automatiquement l'élimination de la participation.

Article 12 – Acceptation des règles du concours sur le site mentionné sur le formulaire

En participant au concours, le participant accepte, sans aucune réserve, le contenu et toutes les dispositions du présent règlement, ainsi que toute décision que les organisateurs pourront prendre en vue de garantir le bon déroulement du concours.

Le règlement sera également disponible en magasin.

Article 13 – Publication

Tous les gagnants acceptent que leurs noms puissent être publiés sur la page Facebook Chouffe, le compte Instagram ainsi que sur le site internet www.chouffe.com, sans autorisation préalable explicite.